



Contribution du ministère de la Transition écologique et solidaire au Rapport de la CNCDH sur le plan national d'action Entreprises et droits de l'Homme (avril 2019)

Éléments de réponse concernant l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable

Quels sont les axes retenus par le ministère pour développer la thématique « entreprises et droits de l'homme » ? Plus précisément, quel lien fait le ministère entre cette thématique et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ?

La prise en compte de l'Agenda 2030 dans les politiques publiques est orientée par l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable par la France. Le ministère de la Transition écologique et solidaire promeut, sous l'égide de la déléguée interministérielle au développement durable, cet agenda pour son universalité, sa transversalité et son inclusivité pour ne laisser personne de côté. Les droits de l'homme sont des droits fondamentaux qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la conception des politiques publiques comme promu par l'Agenda 2030. En outre, la feuille de route repose sur un engagement de l'ensemble des acteurs, dont les entreprises, à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Afin de prendre en compte les questions des droits humains, la Ligue des droits de l'homme a intégré le comité de pilotage de haut niveau qui supervise les travaux coordonnés par la déléguée interministérielle au développement durable. Leur présence et participations aux travaux d'élaboration de la feuille de route doit permettre de prendre en compte ces enjeux dans la mise en œuvre des ODD en France. La Commission nationale consultative des droits de l'homme participe également aux travaux d'élaboration de la feuille de route. En outre, les entreprises sont associées à son élaboration, en particulier Global Compact France et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France).

L'ensemble de ce processus collaboratif et partenarial à l'aune de l'Agenda 2030 doit permettre notamment de mobiliser les entreprises sur les questions de droits de l'homme afin de répondre aux 17 objectifs de développement durable.

Proposition d'action n°1

Elle promeut avec le Groupe des amis du paragraphe 47 de la Déclaration de Rio + 20 le renforcement du rapportage des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance, notamment dans la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable adoptés le 25 septembre 2015.

- **La CNCDH souhaiterait obtenir des informations sur la promotion des ODD et plus précisément sur reporting des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance.**

Le commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique et solidaire a produit une publication Théma Objectifs de développement durable et entreprises : enjeux et opportunités en 2017 pour expliciter comment les entreprises pouvaient contribuer, notamment au travers de leur responsabilité sociétale et de leurs modèles d'affaires aux Objectifs de développement durable.

Le commissariat assure une promotion des Objectifs de développement durable auprès de l'ensemble de la société civile, notamment des syndicats représentatifs des employeurs et des salariés. Il assure des interventions régulières dans des salons, groupes de travail et événements dans le milieu économique. Il a mis en place un site www.agenda-2030.fr et une newsletter Oddyssée vers 2030 qui assurent la promotion des ODD auprès de toutes les parties prenantes. Ces deux vecteurs de communication mettent en valeur des outils à destination des acteurs pour la meilleure appropriation et le meilleur usage des ODD notamment au sein des entreprises et des collectivités. Ce site a vocation à être partenarial avec la communauté des ODD en France en impliquant notamment des réseaux d'entreprise afin de renforcer leur engagement en faveur de l'Agenda 2030.

La France a rédigé une revue nationale volontaire en 2016 ainsi que des points d'étape en 2017 et 2018 sur les ODD revus au Forum politique de haut niveau. La contribution des entreprises a été de manière systématique mis en avant pour accroître la mobilisation de ces acteurs. En outre, le rapport de la société civile sur l'appropriation des ODD coordonné par Comité 21 a également été pris en compte en 2018. Il fait part du niveau d'appropriation par tout type d'entreprises des ODD.

Depuis 2018, une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD par la France est en cours d'élaboration de manière partenariale avec l'ensemble des ministères et des acteurs de la société civile. Un des groupes de travail est dédié au suivi et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Un chapitre est dédié à la sensibilisation et la mobilisation des acteurs. Deux types de communication sont à envisager : d'une part, celle qui doit viser à augmenter la notoriété des ODD pour développer des narrations qui soient positives et qui donnent envie et, d'autre part, celle qui doit augmenter la compréhension de ceux-ci pour un passage à l'action. Ce groupe de travail vise également à aborder des dispositifs encourageant le passage à l'action, notamment des coalitions multi-acteurs sur des thèmes spécifiques et des engagements volontaires mesurables et transparents d'acteurs. Une stratégie de communication sur les Objectifs de développement durable est en cours d'élaboration ; elle est notamment discutée dans un comité multi-acteurs de communication.

Un MOOC (Massive open online course) dédié aux Objectifs de développement durable a été élaboré sous la coordination de l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable avec le soutien du commissariat général au développement durable et d'autres acteurs. Il participe également à la sensibilisation et la promotion auprès des acteurs des ODD.

Propositions d'action n°8

Actions à mettre en œuvre

➤ Contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.

La France s'est engagée à rendre des rapports annuels sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et sur l'élaboration d'une feuille de route qui sera présentée à l'été 2019. La CNCDH y est d'ailleurs associée au sein de divers groupes de travail.

De plus, la Plateforme RSE a adopté en octobre 2018 un avis intitulé « RSE et Objectifs de développement durable »¹. La CNCDH souhaiterait connaître les suites qui seront données aux recommandations contenues dans cet avis. Au-delà de ces recommandations, la CNCDH souhaiterait connaître les actions menées par le ministère sur la sensibilisation et la mobilisation des entreprises aux Objectifs de développement durable.

Les éléments proposés pour l'action n° 1 sont aussi pertinents pour cette question.

Les éléments suivants répondent aux propositions réalisées par la Plateforme RSE en octobre 2018.

La Plateforme RSE recommande au gouvernement :

Porter les ODD à l'échelle nationale et internationale

- **(1) de faire porter les ODD au plus haut niveau politique, notamment dans la perspective de la présentation de la feuille de route française aux Nations unies en 2019, signal indispensable à la mobilisation des acteurs de la société civile. L'État doit envoyer un signal clair aux différents acteurs non étatiques, notamment au secteur privé, exprimant les attentes et les priorités du gouvernement. Il est important que l'État explique en quoi les ODD constituent une opportunité pour le secteur privé, en adaptant le discours pour les grandes entreprises et pour les TPE et les PME ;**

La feuille de route de mise en œuvre des Objectifs de développement durable par la France est en cours d'élaboration et doit être publiée avant le prochain Forum politique de haut niveau des chefs d'État en septembre 2019. Le comité de pilotage de haut niveau qui suit les travaux d'élaboration coordonnés par la déléguée interministérielle au développement durable est composé entre autres de membres de la société civile et notamment de représentants des entreprises. Ce comité de pilotage de haut niveau est présidé par Brune Poirson, secrétaire d'État, auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire et de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette présidence montre l'engagement du gouvernement sur la question des Objectifs de développement durable. Le comité s'est réuni 2 fois les 26 avril 2018 et le 11 janvier 2019.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire travaille également avec des acteurs relais, tel que le Global Compact France afin de rendre compréhensible les Objectifs de développement durable compréhensible pour l'ensemble des entreprises.

- **(2) de soutenir activement les négociations internationales favorisant les ODD et de ne pas s'engager dans des accords commerciaux qui feraient obstacle à leur mise en œuvre ;**

La France est engagée au niveau international sur les Objectifs de développement durable et a produit une revue nationale volontaire en 2016 ainsi que deux points d'étape en 2017 et 2018 concernant les ODD revus au forum politique de haut niveau. Elle s'est engagée à faire de même en

2019. Elle travaille à la meilleure intégration des enjeux du développement durable dans l'ensemble des sphères des relations internationales.

- **(3) de peser sur la future Commission européenne afin de rendre prioritaires les ODD dans l'agenda européen ;**

La commission européenne vient de publier un papier de réflexion intitulé « Une Europe durable en 2030 » présentant 3 scénarii d'inclusion des Objectifs de développement durable à l'échelle de l'Union Européenne :

- i) une stratégie globale de l'UE pour les ODD,
- ii) Poursuite de l'intégration des ODD dans toutes les politiques concernées
- iii) Renforcer l'accent sur l'action extérieure.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire promeut une intégration ambitieuse des ODD dans la stratégie européenne.

- **(4) de veiller à l'inter-ministériarité de ses initiatives en faveur des ODD et à l'articulation entre les cadres d'action et les plans ministériels, afin d'éviter la superposition de mesures différentes à destination des entreprises ;**

L'ensemble des ministères sont intégrés à la démarche d'élaboration de la feuille de route de mise en œuvre des ODD par la France, ils font partie du comité de pilotage de haut niveau et peuvent participer aux travaux de l'ensemble des groupes de travail associés. La feuille de route fera l'objet d'une validation interministérielle. L'ensemble de ces processus doit permettre grâce aux Objectifs de développement durable de faciliter la cohérence et la mise en relation entre politiques et actions publiques.

Communiquer, sensibiliser, former et informer

- **(5) de mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public. La sensibilisation des citoyens est un élément clé dans le nouveau cadre de référence par l'ensemble des acteurs, y compris des entreprises ;**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire travaille actuellement sur une stratégie de communication concernant les objectifs de développement durable.

- **(6) de diffuser l'approche des ODD dans les formations initiales et continues de l'enseignement supérieur et d'organiser des travaux prospectifs sur les ODD et la RSE dans le cadre des politiques de recherche publique ;**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire se réjouit de la création d'un réseau Sustainable Development Solution Network en France pour diffuser les enjeux du développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En outre, dans le cadre des travaux d'élaboration de la feuille de route de mise en œuvre des Objectifs de développement durable par la France, un groupe acteur « Recherche » animé par le ministère de la l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a permis de faire émerger une contribution spécifique et ambitieuse pour ces acteurs.

Rendre les ODD accessibles et attractifs pour les entreprises

- **(7) de soutenir les acteurs relais et les partenariats, déjà mobilisés sur le sujet des ODD (cf.**

recommandation n° 12 ci-après) ;

Le ministère de la Transition écologique et solidaire s'appuie sur les acteurs relais pour diffuser la culture des ODD et animer certains groupes comme ceux acteurs d'élaboration de la feuille de route. Le ministère construit des relations de long terme avec les structures promouvant les ODD auprès des acteurs tels que Comité 21, Association 4D ou Global Compact France. Les travaux de la feuille de route pourrait aboutir à la création d'un cadre facilitant les coalitions et les engagements volontaires de la part des acteurs en faveur des Objectifs de développement durable.

- **(8) d'étudier les modalités permettant de faire de la commande publique et des partenariats public-privé, aux niveaux national et local, des leviers pour l'atteinte des ODD.**